

COMMUNE DE COSSONAY

MUNICIPALITE

Cossonay, le 16 avril 2018/taz

Préavis No 02/2018
au Conseil communal

Projet de mise en séparatif des collecteurs d'eaux claires et usées, création d'un trottoir et d'une bande cyclable sur la route de Morges (secteur Nord)

Table des matières

1	Introduction	3
2	Projet.....	3
3	Collecteurs d'eaux claires et usées	4
4	Eau potable	4
5	Modification des réseaux de services existants	4
6	Réfection de la chaussée routière	4
7	Le projet sous l'angle du développement durable	5
8	Finances	5
9	Conclusions	6

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

La route de Morges représente l'un des axes routiers principaux de notre Bourg. Elle permet notamment la liaison avec le chef-lieu du district. Elle commence à l'entrée du hameau d'Allens pour se terminer au croisement avec les rues de Lausanne et des Etangs.

Depuis plusieurs années, différents aménagements ont été réalisés de part et d'autre de la route de Morges, en fonction de l'évolution de la Commune. Les travaux les plus récents ont eu lieu en 2004 et 2011, tout d'abord pour une réfection du tronçon depuis notre vénérable « Cantine » (aujourd'hui disparue et remplacée par notre salle polyvalente « CossArena ») et jusqu'au croisement avec les rues citées au 1^{er} paragraphe de ce chapitre (travaux nécessaires aux constructions de la rue des Laurelles notamment), puis pour créer un arrêt de bus du côté du quartier de Chien-Bœuf.

Or, les différents projets de construction à venir aux abords de la route de Morges nécessitent la mise en conformité de certains tronçons de dite route et de profiter d'adapter les aménagements routiers en tenant compte des besoins en terme de mobilité.

En effet, plusieurs projets sont très avancés, comme le projet de logements à loyer abordables de la fondation EQUITIM (parcelles 415 et 416) ou encore l'immeuble qui remplacera à terme l'actuel Garage Blaser-Monnier (parcelle 414).

2 Projet

Pour réaliser les travaux nécessaires aux nouvelles constructions ou transformations, la Municipalité a lancé une réflexion globale en fonction des obligations liées au Plan général d'évacuation des eaux (PGEE, mesure n°7, « Morges-Jolimont ») et également, des besoins liés à la mobilité.

Pour ces raisons, la Municipalité a mandaté un bureau d'ingénieurs spécialisé pour étudier les différents aménagements qu'il convient de réaliser.

Il en résulte la nécessité de construire des collecteurs d'eaux claires et usées pour assurer la mise en séparatif de la zone, d'assurer la réfection d'une partie de la conduite d'eau potable, d'installer un trottoir sur une partie du tronçon, de créer une bande cyclable et de profiter de mettre à niveau des services en sus de la réfection complète du revêtement bitumineux.

La réfection de cette partie de la route de Morges est un projet important qui lance la première étape des travaux indispensables au réaménagement de cette voie d'accès essentielle.

Dans le cadre de l'étude, deux tronçons spécifiques ont été distingués, le tronçon « Nord » et le tronçon « Sud » (référence annexe 2).

Préavis municipal No 02/2018 relatif au projet de mise en séparatif des collecteurs d'eaux claires et usées, création d'un trottoir et d'une bande cyclable sur la route de Morges (secteur Nord)

En effet, compte tenu de la topographie de ces deux zones, il est apparu évident d'évacuer les eaux de la partie « Nord » en direction des collecteurs de Jolimont et celles de la partie « Sud » en direction d'Allens.

Dès lors, ce préavis présente la demande de crédit relative aux travaux à venir au niveau du secteur « Nord » uniquement. La partie « Sud » sera réalisée ultérieurement, en fonction de l'évolution du développement de Cossonay (en particulier du PQ « Chien-Bœuf Sud »).

3 Collecteurs d'eaux claires et usées

Comme cela a été évoqué au chapitre précédent, les travaux nécessaires à la mise en conformité des installations communales dans ce secteur de la route de Morges seront réalisés en deux phases.

Pour la partie « Nord », cela représente l'installation de collecteurs d'eaux claires et usées pour remplacer l'actuel collecteur en unitaire. Les eaux claires et usées seront dirigées vers les collecteurs de Jolimont.

Pour le tronçon « Sud », étant donné que les travaux seront réalisés ultérieurement, une situation provisoire sera instaurée. Les eaux en provenance du système unitaire de cette zone seront évacuées par le collecteur d'eaux usées du tronçon « Nord » en attendant la création des collecteurs en séparatif qui permettront de renvoyer les eaux claires et usées du tronçon « Sud » en direction du bassin de rétention situé dans le hameau d'Allens.

4 Eau potable

La conduite d'eau potable est vieillissante et il sera nécessaire de la changer à moyen terme. Par ailleurs, sa forme actuelle présente un coude et la nouvelle conduite permettra de corriger cette situation peu idéale sur une conduite d'eau potable (référence annexe 3). Dès lors, la réfection du chemin et la création de collecteurs d'eaux claires et usées à proximité offrent l'occasion de la changer.

5 Modification des réseaux de services existants

Electricité, Gaz et télécommunication

Les différents fournisseurs de services industriels, tels que Romande Energie, Cosvegaz, Swisscom ou Cablecom ont été avertis des travaux à venir à la route de Morges (secteur Nord). Ces entreprises profiteront de la fouille pour réaliser les adaptations nécessaires à leurs installations, qu'elles financeront elles-mêmes.

6 Réfection de la chaussée routière

Une réfection de la chaussée est prévue sur l'ensemble de la zone concernée par les travaux.

6.1 Bande cyclable

Dans le cadre des études de mobilité réalisées ces dernières années, la nécessité de revoir progressivement le concept de la mobilité au niveau de la route de Morges a clairement été démontré. Forte de ce constat, la Municipalité a abordé la réfection du tronçon « Nord » de la route de Morges en y incluant le déplacement facilité des 2 roues et en améliorant le déplacement des piétons. C'est la raison pour laquelle une bande cyclable sera réalisée sur ce tronçon en direction du centre du Bourg. Cette bande cyclable sera prolongée de part et d'autre au moment où les aménagements de la route liés aux développements des plans de quartier seront faits (plus particulièrement les PQ « Route de Morges Nord » et « Chien-Bœuf Sud »).

6.2 Trottoir

Si un trottoir existe et permet la liaison du site du Pré aux Moines jusqu'au quartier de Chien-Bœuf, il a semblé judicieux de permettre aux habitants en provenance du chemin du Levant et alentours de pouvoir poursuivre leur chemin du même côté de la route.

7 Le projet sous l'angle du développement durable

Comme dans tous les projets qu'elle entreprend, la Municipalité met un accent particulier à tenir compte du développement durable.

Dans la mesure du possible, le revêtement bitumineux se fera au moyen de matériel recyclé.

De même, la création du système séparatif représente une démarche pour le développement durable étant donné que les eaux claires ne seront à terme plus traitées avec les eaux usées.

Chaque réfection de route a un objectif de durabilité, les routes à faible trafic étant refaites ou construites pour une durée de 80 ou 100 ans au moins (hors réfection du tapis qui s'use plus rapidement en fonction de la fréquence d'utilisation et d'autres facteurs extérieurs, tels que les conditions météorologiques).

En outre, la création d'une bande cyclable et d'un trottoir viennent ajouter un avantage non négligeable pour favoriser la mobilité douce et par ce biais, agir dans le sens du développement durable.

8 Finances

L'estimation de coûts après réception des soumissions s'élève à CHF 683'895.-, répartie comme suit :

➤ Création du collecteur EC/EU (collecteur et génie civil)	CHF	320'000.00
➤ Remplacement de la conduite d'eau potable (conduite et génie civil)	CHF	25'000.00
➤ Aménagements routiers	CHF	150'000.00
➤ Paysagiste, marquage et signalisation	CHF	12'000.00
➤ Honoraires ingénieur civil et géomètre	CHF	<u>70'000.00</u>

Préavis municipal No 02/2018 relatif au projet de mise en séparatif des collecteurs d'eaux claires et usées, création d'un trottoir et d'une bande cyclable sur la route de Morges (secteur Nord)

Total	CHF 577'000.00
➤ Divers et imprévus (10 % du coût)	<u>CHF 58'000.00</u>
Total HT	CHF 635'000.00
➤ TVA 7.7 % (taux 2018)	CHF 48'895.00
Coût total TTC	<u><u>CHF 683'895.00</u></u>

Lors de la fixation du plafond d'endettement de la commune pour la législature 2016-2021, votre Conseil a exprimé la requête d'être informé de l'état de l'endettement communal lorsque des demandes de crédit sont soumises à son approbation. Celui-ci se situe au 5 avril 2018 à CHF 30'223'000.-.

9 Conclusions

La réfection de la route de Morges est une étape indispensable au développement de Cossonay et de ses axes principaux.

Elle est le lien entre plusieurs quartiers du Bourg avec son centre. Ces travaux doivent impérativement débiter parallèlement aux nouvelles constructions ou transformations.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'approuver les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal N° 02/2018,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

- De réaliser les travaux nécessaires à la mise en séparatif des collecteurs d'eaux claires et usées, création d'un trottoir et d'une bande cyclable sur la route de Morges (Secteur Nord) ;
- De financer ces travaux par un emprunt correspondant aux meilleures conditions, auprès d'un ou de plusieurs établissements financiers ou par les liquidités courantes de la Bourse communale ;
- De porter la valeur de ces travaux, CHF 683'895.- à l'actif du bilan ;

Préavis municipal No 02/2018 relatif au projet de mise en séparatif des collecteurs d'eaux claires et usées, création d'un trottoir et d'une bande cyclable sur la route de Morges (secteur Nord)

➤ D'amortir la somme portée à l'actif du bilan comme suit :

CHF 431'649.- par un prélèvement sur la réserve EU + EC, compte No 9280.3 ;

CHF 33'723.- par un prélèvement sur la réserve eau potable, compte No 9280.6 ;

CHF 218'523.-, soit le solde, sur une période de 30 ans au plus.

Au cas où les fonds de réserves ne seraient pas suffisants pour réaliser les amortissements précités, les différences seront ajoutées à l'amortissement ordinaire sur une période de 30 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

L.S.

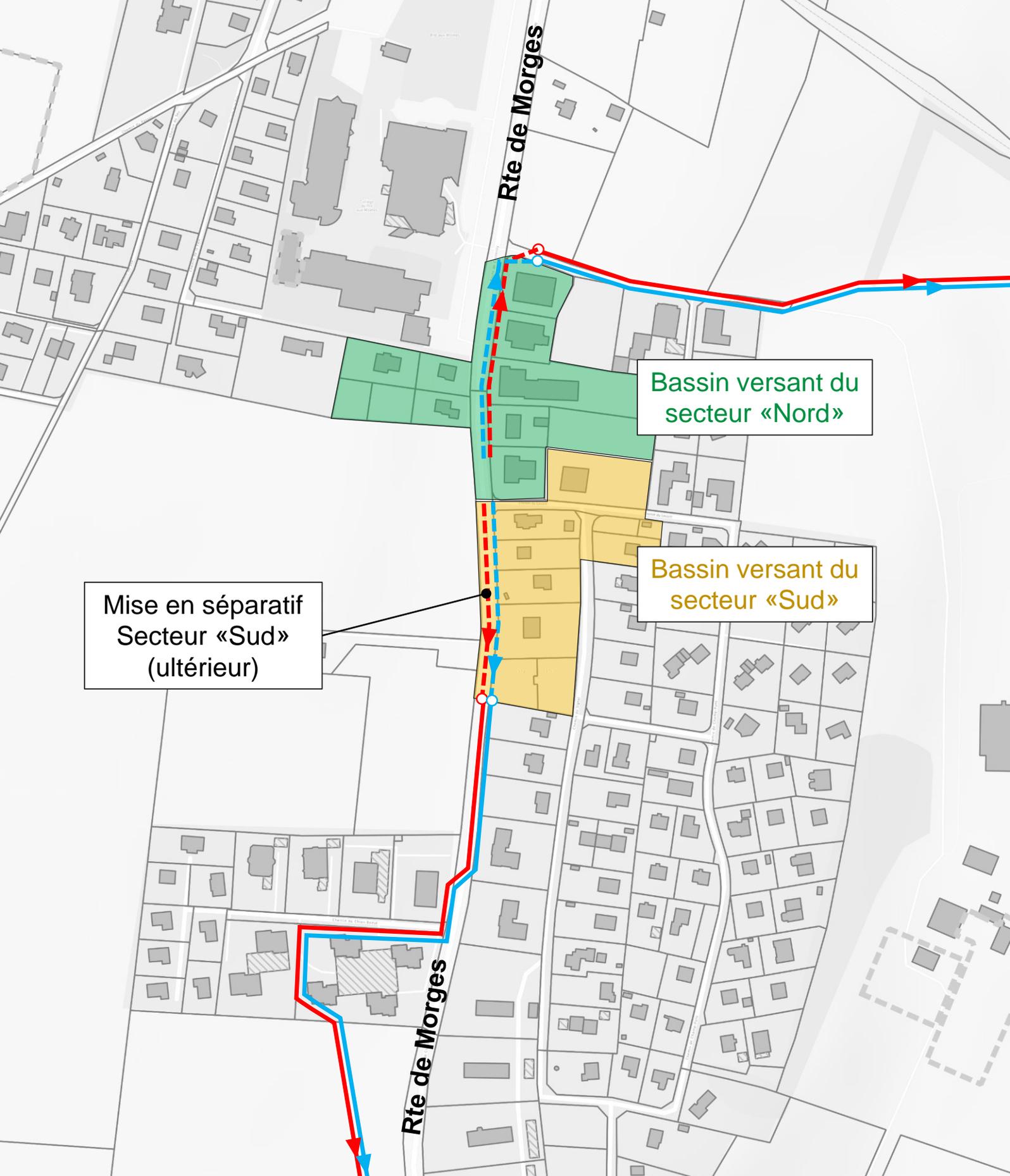
G. Rime

T. Zito

Annexe : 1 plan de situation (annexe 1)
 1 plan du réseau EC/EU (annexe 2)
 1 plan du réseau EP (annexe 3)

Délégué municipal : M. Claude Moinat

Proposition de rencontre avec la Commission chargée d'étudier ce préavis : mardi 24 avril 2018 à 19h00, bâtiment administratif, salle de Municipalité.



Mise en séparatif
Secteur «Sud»
(ultérieur)

Bassin versant du
secteur «Nord»

Bassin versant du
secteur «Sud»

— Collecteur EU existant

- - - Collecteur EU projet

— Collecteur EC existant

- - - Collecteur EC projeté

